



Activité pédagogique

Vie privée à l'ère du numérique



© Canva



Sommaire

Vie privée à l'ère du numérique	1
Activité	2
Déroulement	3
Le droit à la vie privée, un droit fondamental	5
Annexe 1	
Cartes situations	6
Annexe 2	

Vie privée à l'ère du numérique

Activité

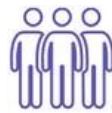
Objectifs

- Comprendre la notion de vie privée et sa valeur universelle
- Identifier les atteintes possibles à la vie privée dans un contexte technologique et numérique.
- Comprendre le droit à la vie privée et ses liens avec d'autres droits fondamentaux (liberté d'expression, sécurité, égalité).



Durée

45
minutes



Public

8 - 12 ans
Activité en groupe (max 20
personnes)



Matériel

- Tableau ou paperboard, feuilles et stylos, pâte à fixer
- Annexe 1 : « Le droit à la vie privée, un droit fondamental »
- Annexe 2 : cartes situations



Préparation

- Prendre connaissance de l'annexe 1 « Le droit à la vie privée, un droit fondamental »
- Imprimer et découper les cartes situations de l'annexe 2
- Dessiner sur un paperboard un tableau à trois colonnes. Noter dans chaque colonne l'un des mots suivants : « Privé », « Publique », « Risqué », en veillant à tracer une ligne en pointillés entre chaque colonne.

Déroulement

1. En groupe entier, annoncez aux personnes participantes que vous allez explorer ensemble **l'article 12** de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), un texte fondamental qui affirme que tous les êtres humains doivent bénéficier des mêmes droits et libertés, sans distinction d'aucune sorte. **Cet article protège le droit de toute personne à la vie privée, à la réputation et à la sécurité.**

Expliquez que dans notre monde numérique, ce droit est de plus en plus difficile à préserver. Invitez ensuite les personnes participantes à répondre collectivement aux questions suivantes :

- *Qu'est-ce que la vie privée, selon vous ?*
- *Pensez-vous qu'Internet et les technologies menacent ou protègent la vie privée ?*
- *Avez-vous déjà entendu parler de « doxxing », « deepfake » ou « reconnaissance faciale » ?*

Notez toutes les idées sur un tableau vierge. Si besoin, vous pouvez vous appuyer sur le *Glossaire* pour les définitions (voir partie 4 « Aller plus loin » de la page thématique *Technologies et droits humains*).

2. Expliquez maintenant que vous allez faire un jeu de cartes collectif pour identifier les atteintes possibles à la vie privée dans un contexte technologique et numérique. Chaque personne sera invitée à réfléchir individuellement, puis le groupe décidera si l'information ou la situation relève du **Privé**, du **Public** ou du **Risqué**. Selon la décision prise, la carte sera collée dans la colonne correspondante du paperboard, divisé en trois : Privé,

Public, Risqué.

3. Lisez donc, à voix haute, une par une, les situations inscrites sur les cartes (annexe 2). Après la lecture de chaque carte, invitez les personnes participantes à expliquer leur choix en posant les questions suivantes :

- *Pourquoi pensez-vous que cette situation relève du privé, du public ou du risqué ?*
- *Quels droits sont en jeu ? (vie privée, droit à l'image, liberté d'expression, sécurité, etc.)*
- *Qui détient ces données ? Qui y a accès ?*

En cas d'hésitation ou de débat, placez la carte sur la ligne pointillée séparant les colonnes. Cela permettra de visualiser les zones d'incertitudes et de favoriser la discussion.

A ce stade, il est important de ne pas donner des indications, mais de laisser le groupe décider du positionnement des cartes.

4. Une fois les cartes terminées, vous pouvez poser les questions suivantes aux personnes participantes :

- Est-ce que certaines situations "risquées" devraient être protégées par la loi ?
- Quelles technologies vous semblent les plus intrusives aujourd'hui ?
- Pensez-vous que nous avons encore le contrôle de notre vie privée ?

5. Pour terminer, vous pouvez rappeler que le respect de la vie privée est fondamental pour vivre librement et en sécurité. **Il permet à chaque personne de s'exprimer sans craindre d'être surveillée ou punie pour ses idées. Il protège notre identité, notre réputation, et nous met à l'abri de**

discriminations liées à nos informations personnelles, comme nos opinions, nos origines ou notre orientation. Mais surtout, la vie privée soutient l'exercice de tous nos autres droits : sans elle, il devient plus difficile de défendre sa liberté d'expression, son droit à l'égalité ou encore sa sécurité. C'est pourquoi la vie privée n'est pas seulement un droit parmi d'autres : c'est un pilier de nos libertés.

Vous pouvez conclure l'activité en invitant chaque personne participante à prendre 5 minutes pour réfléchir individuellement à une action concrète qu'il ou elle pourrait mettre en place pour protéger sa vie privée. Cette réflexion reste personnelle : il n'est pas nécessaire de partager son idée avec le groupe.

Le droit à la vie privée, un droit fondamental

Annexe 1

Tout le monde a droit au respect de sa vie privée.

Ce droit est garanti par plusieurs textes internationaux :

Article 12 – Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

Article 8 – Convention européenne des droits de l'homme (1953)

Article 17 – Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)

Ces textes protègent contre les intrusions dans la vie privée, la famille, le domicile, les communications, l'honneur ou la réputation.

Le droit à la vie privée peut être limité dans certains cas, mais uniquement si :

La loi le prévoit

- La restriction est nécessaire et proportionnée
- Elle vise un objectif légitime (ex. : sécurité nationale, prévention du crime, santé publique)

Un contrôle indépendant doit vérifier que ces limites ne deviennent pas abusives. **Mais qui protège ce droit ?**

Les États ont la responsabilité principale

- Adopter et appliquer des lois solides
- S'assurer qu'elles s'adaptent aux évolutions technologiques
- Mettre en place des recours accessibles en cas de violation
- Réguler les entreprises sous leur juridiction, même à l'étranger

Le secteur privé doit respecter la vie privée

- Collecte des données avec consentement éclairé
- Utilisation transparente et limitée
- Sécurité des données garantie
- Information claire pour les utilisateurs et les utilisatrices

Les ONG et la société civile

- Sensibilisent, informent et défendent les droits
- Font pression pour des lois justes
- Documentent les violations

Les personnes défenseuses des droits humains

- Surveillent les gouvernements et les entreprises
- Soutiennent les victimes
- Font entendre la voix des personnes vulnérables

Le respect de la vie privée permet de :

- S'exprimer librement sans peur de la surveillance ou des punitions
- Protéger sa réputation et son identité
- Éviter les discriminations liées à des informations personnelles
- Exercer pleinement ses autres droits fondamentaux.

Cartes situations

Annexe 2



Vie privée	Public	Risqué
Ton prénom et nom de famille	Ton prénom si tu participes à un concours ou une activité publique	Ton nom et ton adresse publiés par quelqu'un après un débat en ligne
Ton mot de passe pour accéder à un jeu, une tablette, une application	Un QR code d'une affiche tu créé avec Canva pour une fête de ton quartier	Une photo d'un ami publié sur tes réseaux sociaux sans lui demander.
Les notes vocales que tu échanges avec un groupe sur WhatsApp	Un enregistrement pour un podcast publié en ligne	Un enregistrement d'une caméra de surveillance dans la rue.
Les textos ou mails que tu échanges avec une personne proche	Les commentaires dans un blog de voyages public	Diffuser un message privé ou une capture d'écran d'une conversation d'une personne proche sans son accord.
Un secret que tu as confié à quelqu'un	Ce que tu penses d'une personnalité politique pendant un débat	Partager un deepfake ou une vidéo manipulée d'une personne connue ou d'un ami ou amie.

Suggestions d'usage :

Vous pouvez marquer les cartes avec une couleur au verso pour vous repérer, sans le dire aux personnes participantes.